



PRÉFET DE LA HAUTE - SAÔNE

Vesoul, le 5 juillet 2019

SECHERESSE EN HAUTE-SAÔNE : LIMITATION DES USAGES DE L'EAU

La situation hydrologique sur l'année 2019 est déjà sensiblement dégradée : pas assez de précipitations, pas de recharge des nappes, des cours d'eau plus bas qu'habituellement à cette période.

La semaine de canicule, avec des températures exceptionnelles pour la période, a rapidement conduit à détériorer la situation des cours d'eau. Aussi, il a été décidé de prendre des mesures de restrictions d'usages de l'eau.

Un arrêté de niveau alerte a été signé par le Préfet de Haute-Saône (cf. pièce jointe).

Parmi ces mesures, sont interdits :

- l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, massifs fleuris et jardins sauf potagers privés, de 8h00 à 20h00,
- l'arrosage des golfs, terrains de sport, stades et greens de 8h00 à 20h00,
- le lavage des voitures : hors stations équipées d'économiseurs d'eau ou système de recyclage,
- le fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert branchées sur le réseau d'alimentation d'eau potable,
- le remplissage ou la remise en eau des piscines d'une capacité totale supérieure à 2 m³ à usage privé sauf pour les premières mises en eau des piscines « en dur » et « enterrées » construites depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours.

Ces situations qui deviennent fréquentes, obligent chacun d'entre nous, dans son quotidien, à préserver la ressource en eau.

C'est pourquoi la Préfecture a élaboré et diffusé un dépliant que vous trouverez via le lien suivant :

www.haute-saone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse

CONTACT PRESSE :

Justine FILLION

03.84.77.70.12

justine.fillion@haute-saone.gouv.fr